

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 11 NOVEMBRE 2019, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE-SAINT-LUC, À 20 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
La conseillère Dida Berku, B.C.L.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA  
Le conseiller David Tordjman, ing.  
Le conseiller Sidney Benizri  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Tanya Abramovitch, directrice générale  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, co-directeur général, directeur des services juridiques et greffier  
M<sup>e</sup> Jason Prévost, assistant-greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

**PRÉSENTATION VIDÉO EN L'HONNEUR DU JOUR DU SOUVENIR**

---

Une présentation vidéo commémorant le Jour du souvenir a été présentée et une minute de silence a été observée par toutes les personnes qui étaient présentes à la séance de ce soir.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h 14 et a été suspendue à 20 h 22. La période de questions a repris à 20 h 26 pour se terminer à 20 h 29. Deux (2) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Moshe Zvionow

Le résidant s'est plaint concernant un constat d'infraction qu'il a reçu pour du stationnement; ce à quoi le maire Brownstein a référé la question au co-directeur général de la Ville pour plus de détails.

2) Yigal Zvionow

Le résidant a souhaité obtenir de l'information concernant les opérations de déneigement et la procédure de modification des règlements de la Ville; pour lesquelles le maire Brownstein a fourni plus de détails sur les deux questions.

191101

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 23 OCTOBRE 2019 À 19 H 45**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, en date du 23 octobre 2019 à 19 h 45, soit adopté tel que soumis par la présente. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191102

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 23 OCTOBRE 2019 À 20 H 00**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, en date du 23 octobre 2019 à 20 h 00, soit adopté tel que soumis par la présente. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191103

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES POUR OCTOBRE 2019**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour octobre 2019 soient et sont, par la présente, approuvés tels que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191104

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC –  
ADOPTION D'UN POLITIQUE CULTURELLE**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») s'engage à faire progresser les arts et la culture au profit de ses résidents en favorisant un environnement propice à la créativité, à l'accès aux expériences culturelles et à la préservation de son identité culturelle;

ATTENDU QUE la Ville a émis une Politique Culturelle visant à fournir un cadre créatif représentant l'importance et la valeur que la Ville attache à la culture et comprenant les principes, objectifs et stratégies nécessaires pour protéger, supporter et promouvoir les arts et la culture au sein de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc autorise et adopte, par les présentes, la Politique Culturelle annexée aux présentes comme Annexe A pour en faire partie intégrale. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191105

**FINANCES - ORDRE DU CONSEIL DE VENDRE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, LISTE DES ARRÉRAGES, TAXES ET DROITS DE MUTATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018 ET ANTÉRIEUREMENT, ET LA NOMINATION D'UNE FIRME EXTERNE POUR EFFECTUER LA VENTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil) a reçu le relevé des arriérés et qu'il en a pris connaissance;

ATTENDU QUE le trésorier de la Ville a déposé ledit relevé à la séance du conseil du 11 novembre 2019;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QU'en vertu des articles 511, 512 et 517 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Conseil mandate tout avocat chez Bélanger Sauvé S.E.N.C.L. de vendre les immeubles compris sur la liste annexée aux présentes comme Annexe B, pour lesquels les taxes municipales et droits de mutation n'ont pas été payés pour l'année financière 2018 et antérieurement, lors d'une vente aux enchères publiques à être tenue le 20 février 2020 au bureau du Conseil (Salle du conseil, 5801 boulevard Cavendish). »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191106

**FINANCES - AUTORISATION AU TRÉSORIER DE LA VILLE DE PRÉSENTER UNE OFFRE AU NOM DE LA VILLE POUR LE MONTANT DES ARRIÉRÉS IMPAYÉS CORRESPONDANT AUX TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc ("Ville") tiendra une vente aux enchères publiques à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, le 20 février 2020 à 14h00 pour assurer le paiement de taxes municipales et des droits de mutation, incluant les intérêts, les pénalités, plus les frais, à moins que lesdits montants de taxes, droits, intérêts, pénalités et frais ne soient tous payés avant la vente;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU:

« QUE le trésorier de la Ville soit autorisé à soumissionner au nom de la Ville, pour les montants des arriérés correspondant aux taxes municipales

impayées, incluant les intérêts, les pénalités et les frais à une vente aux enchères publiques qui aura lieu le 20 février 2020 à 14h00. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191107

**FINANCES – DÉPÔT DU RAPPORT DU BUDGET COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2019 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE RÉVISÉ – ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---

Le Greffier a confirmé que le Rapport du budget comparatif au 30 septembre 2019 et le Rapport budgétaire révisé ont été déposés par le trésorier de la Ville à la séance du conseil de ce soir.

191108

**RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019 AU 31 OCTOBRE 2019**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 octobre 2019, pour un montant total de 8 248 638,52\$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier no. 19-0136 daté du 5 novembre 2019 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191109

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES DES LOISIRS ET DES PARCS - NOMINATION D'UNE COORDONATRICE D'AQUATIQUE – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU:

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Julie Leduc à titre de coordonnatrice d'aquatique, pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 5 août 2019 jusqu'au 7 août 2020;

QUE le certificat du trésorier no. 19-0124 daté du 16 septembre 2019 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191110

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN –  
EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE PERMIS – COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Alexandra Nimigeanu à titre d'agente de permis (col blanc, poste auxiliaire) dans le service du développement urbain, à compter du 16 septembre 2019;

QUE le certificat du trésorier no. 19-0131 daté du 4 novembre 2019 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191111

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE –  
EMBAUCHE D'UN BRIGADIER**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU:

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Danilo Forte Aragao à titre de brigadier à compter du 30 septembre 2019;

QUE le certificat du trésorier no. 19-0133 daté du 4 novembre 2019 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191112

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE –  
EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR SUR APPEL – COL BLANC, POSTE  
AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Tania Adam à titre de répartiteur sur appel (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 3 octobre 2019;

QUE le certificat du trésorier no. 19-0134 daté du 4 novembre 2019 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191113

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
EMBAUCHE DE COLS BLANCS, EMPLOYÉS AUXILIAIRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de cols blancs, employés auxiliaires dont les noms figurent sur le document intitulé : « Auxiliary Employees – White Collars – Hiring » annexé aux présents comme Annexe C, daté du 4 novembre 2019 et que la durée de l'emploi desdits employés sera tel que stipulé dans les conditions de la convention collective.

QUE le certificat du trésorier no. 19-0135 daté du 4 novembre 2019 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191114

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCE ET LES  
FRANCHISES POUR L'ANNÉE 2020**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (« Entente ») conclue le 27 mai 2005 par le Comité de transition de l'agglomération de Montréal (le « Comité de transition »), pour et au nom des municipalités à être reconstituées sur l'île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

ATTENDU QUE l'UMQ a été mandatée par le Comité de transition pour agir à titre de mandataire de ce regroupement identifié comme étant le Regroupement des municipalités de l'île de Montréal (« RMIM ») et que, à ce titre, l'UMQ assume notamment les responsabilités de conseiller et de gestionnaire du fonds de franchise collective;

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été effectués par la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc. et par l'UMQ pour le RMIM;

ATTENDU QUE, le 14 décembre 2005, le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la résolution numéro 051217, a approuvé l'Entente conclue le 27 mai 2005 par le Comité de transition pour et au nom des municipalités à être reconstituées sur l'île de Montréal et l'UMQ pour la période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2008 pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2008, le Conseil a conclu une nouvelle entente avec les municipalités reconstituées parties à l'Entente précédente, pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et offrant une couverture des mêmes assureurs;

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du conseil du 18 octobre 2010, le Conseil a attribué, avec les municipalités reconstituées, un mandat à René Laporte & Associés (« Laporte »), en tant que conseiller général, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE, en 2012, Laporte a lancé un appel d'offres public au nom des villes reconstituées pour une durée maximale de 5 ans (renouvelable annuellement, à la discrétion de la Ville);

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2013, le Conseil a adopté une nouvelle entente avec les municipalités reconstituées faisant partie de l'Entente précédente, ladite nouvelle entente a été adoptée pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et fournissant une couverture provenant des mêmes assureurs;

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du conseil du 11 juin 2018, le Conseil a adopté une nouvelle entente avec les municipalités reconstituées faisant partie de l'Entente précédente, ladite nouvelle entente a été adoptée pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023 et fournissant une couverture provenant des mêmes assureurs;

ATTENDU QU'en 2017, compte tenu de l'expiration du terme de cinq (5) ans susmentionné, Fidema Groupe Conseil Inc., le consultant en assurance de la Ville, a assisté l'UMQ pour le lancement d'un appel d'offres public au nom des villes et des municipalités reconstituées pour une période maximale de 5 ans (renouvelable annuellement, à la discrétion de la Ville);

ATTENDU QU'une soumission a été octroyée pour un terme de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

ATTENDU QUE la Ville souhaite approuver et ratifier les primes et les franchises pour ses assurances générales de 2020 puisque le Regroupement a fait connaître son intention d'exercer son option de renouvellement pour une autre année;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil, par la présente, approuve et ratifie les contrats d'assurance de biens de la Ville et les franchises correspondantes qui sont annexés à la présente comme Annexe D, intitulés : « Regroupement de municipalités de l'île de Montréal – Ville de Côte-Saint-Luc – Bordereau de reconduction période – 1<sup>er</sup> janvier 2020-2021 » pour faire partie intégrante du procès-verbal – avec leurs primes payables à BFL Canada Risques et assurances inc. – du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, comme suit :

Assurance de biens	82 053,00 \$	Plus les taxes applicables
Assurance de biens (frais d'ingénierie)	3 995,00 \$	Plus les taxes applicables
Bris des machines	7 188,00 \$	Plus les taxes applicables
Délits	852,00 \$	Plus les taxes applicables

Responsabilité civile	83 081,00 \$	Plus les taxes applicables
Responsabilité civile (complémentaire)	6 544,00 \$	Plus les taxes applicables
Responsabilité municipale	26 185,00 \$	Plus les taxes applicables
Assurance automobile	22 008,00 \$	Plus les taxes applicables
Frais de justice	1,00 \$	Plus les taxes applicables
<b>TOTAL (n'incluant pas les taxes)</b>	<b>231 907,00 \$</b>	

QUE, de plus, les frais suivants soient et sont par la présente approuvés :

Honoraires du gestionnaire – FIDEMA Groupe Conseils inc.	1 499,98 \$	Plus les taxes applicables
Assurance accident pour les bénévoles	5 884,00 \$	Plus les taxes applicables
<b>TOTAL (n'incluant pas les taxes)</b>	<b>7 383,98\$</b>	

QUE le Conseil autorise en outre le paiement de la somme de 84 000,00 \$ pour sa part dans la franchise collective qui sera retenue par l'UMQ, le gestionnaire du fonds de franchise et que chaque participant s'engage à payer à l'UMQ un frais annuel de 1% de sa prime payée, plus toutes les taxes applicables (sous réserve d'un montant minimum de frais consolidé de 4 000\$ pour l'ensemble du groupe);

QUE le certificat du trésorier attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites pour l'année financière 2020 sera émis au début de l'année 2020. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191115

**RÉSOLUTION POUR RECEVOIR LES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – CONSEILLÈRE DIDA BERKU**

Le membre du conseil suivant à déposer sa déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance de ce soir : la conseillère Dida Berku;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), chaque membre du conseil doit, par écrit, déclarer ses intérêts financiers, dans les soixante (60) jours de son élection ou l'anniversaire de celle-ci;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc déclare officiellement avoir reçu une telle déclaration d'intérêts pécuniaires de la part de la conseillère Dida Berku et ordonne au greffier de la ville de déposer lesdites déclarations aux Archives de la Ville et d'envoyer le relevé des élus qui ont déposé leur déclaration au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



191116

**AUTORISATION DE RÉGLER UN LITIGE ENTRE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC ET CHUBB INSURANCE COMPANY OF CANADA AU NOM DE ENGIE SERVICES INC.**

---

ATTENDU QUE le ou vers le 30 septembre 2019, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a déposé une poursuite contre Chubb Insurance Company of Canada (« Chubb ») devant la Cour du Québec, district de Montréal, dont le dossier de la cour porte le numéro 500-22-258232-191 pour un montant de 15 746,22\$;

ATTENDU QUE le ou vers le 23 octobre 2019, la Ville a amendé ladite poursuite afin d'ajouter Engie Services Inc. (« Engie ») à titre de codéfendeur, ladite poursuite dont le dossier de la cour porte le numéro 500-22-258232-191, ci-après référée comme la « Poursuite »;

ATTENDU QUE Chubb, Engie (ci-après les « Défendeurs ») et la Ville (ci-après les « Parties ») souhaitent régler la Poursuite à l'amiable;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU

« QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de celle-ci comme si récitée au long;

QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») autorise, par la présente, la Ville à régler la Poursuite pour un montant de 9 000\$, taxes applicables incluses, capital, intérêts et frais (« Règlement »);

QUE le Règlement susmentionné soit en outre conditionnel à la signature d'une Quittance dont la formulation sera à la satisfaction du Directeur des services juridiques;

QUE le Directeur des services juridiques, toute personne sous la direction et la supervision du Directeur des services juridiques ou la Conseillère générale de la Ville soient autorisés par la présente à signer tout document donnant effet au Règlement décrit ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191117

**TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS, DÉCHETS ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES (C-15-19-25)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public pour la collecte des déchets, déchets encombrants et matières organiques sous la soumission no. C-15-19-25 et ce, pour une période initiale d'une (1) année et quatre (4) années optionnelles à la discrétion de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission conforme de WM Québec Inc.;

ATTENDU QUE l'article 573.3.3 la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19) permet à une municipalité de conclure un contrat avec le soumissionnaire unique à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois

changer les autres obligations, lorsque le prix proposé indique un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville a négocié le prix avec le soumissionnaire unique et a obtenu un rabais de 40 000,00 \$ par an du prix annuel avant taxes, pourvu que la Ville octroie le contrat pour la durée totale de cinq (5) ans;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc, par la présente, octroie un contrat à la suite de l'appel d'offres public no. C-15-19-25 pour la collecte des déchets, déchets encombrants et matières organiques, pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1<sup>er</sup> février 2020 et se terminant le 31 janvier 2025, au seul soumissionnaire conforme, WM Québec Inc., pour un montant n'excédant pas 4 733 589,94\$, plus les taxes applicables;

QUE, de plus, la Ville peut percevoir un montant de 10%, plus les taxes applicables, pour toutes éventualités imprévues et extras, le cas échéant, qui doit d'abord être approuvé conformément aux procédures de la Ville;

QUE le service des travaux publics de la Ville obtiendra des certificats du trésorier attestant la disponibilité des fonds aux moments opportuns pour couvrir les dépenses en question. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191118

**APPROBATION ET RATIFICATION D'UNE ENTENTE D'EMPIÈTEMENT  
ENTRE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC ET LA PROPRIÉTAIRE DU 5633  
AVENUE HUDSON (K-47-19)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc et Iona Hassoun, la propriétaire de la propriété située au 5633 Avenue Hudson, ont convenu de signer une entente d'empiètement pour ladite propriété;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, le greffier de la Ville de signer au nom de la Ville le document intitulé : « Encroachment Agreement », lequel est annexé aux présentes comme Annexe E pour en faire partie intégrante. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191119

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2088-10 À ÊTRE  
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2088  
INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSOLIDÉ DE CONSTRUCTION DE LA CITÉ DE**

**CÔTE SAINT-LUC » AFIN DE REMPLACER LE TEXTE DE L'ARTICLE 7-7D)  
PAR UN NOUVEAU TEXTE »**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») adopte par la présente le projet de règlement no. 2088-10 à être intitulé: « Règlement modifiant le règlement 2088 intitulé : « Règlement consolidé de construction de la Cité de Côte Saint-Luc » afin de remplacer le texte de l'article 7-7d) par un nouveau texte »;

QU'en conformité avec l'article 125, alinéa 2 de *la loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil délègue au greffier de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191120

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE  
DE CÔTE-SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA  
SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte-Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en décembre 2019 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en décembre 2019, comme suit :

- Autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en décembre 2019, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte-Saint-Luc et de ses résidents. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La deuxième période de questions a débuté à 21 h 03 pour se terminer à 21 h 07. Une (1) personne a demandé la parole et a été entendue.

1) Zurach Feferkan

Le résidant a exprimé ses préoccupations concernant l'accumulation d'eau à l'arrière de sa propriété en raison de la pluie; ce à quoi le maire Brownstein a ultimement référé le résidant à son conseiller de district et le département de l'ingénierie pour un suivi.

191121

## **APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21 H 07, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

JASON PRÉVOST  
ASSISTANT-GREFFIER

<b>LISTE DES ANNEXES</b>		
<b>Numéro de résolution</b>	<b>Annexe correspondante</b>	<b>Document</b>
191104	Annexe A	Politique Culturelle
191105	Annexe B	Liste des immeubles
191113	Annexe C	Auxiliary Employees – White Collars – Hiring
191114	Annexe D	Regroupement de municipalités de l'Île de Montréal – Ville de Côte Saint-Luc – Bordereau de reconduction période – 1 <sup>er</sup> janvier 2020-2021
191118	Annexe E	Entente d'empiètement



## Politique culturelle 2019

<b>POLITIQUE #</b>	<b>LIB-002</b>	<b>VERSION</b>	<b>1</b>
<b>ADOPTION</b>	<b>11 novembre 2019</b>	<b>MISE À JOUR</b>	<b>N/A</b>
<b>PRÉPARÉE PAR</b>	<b>Janine West</b>	<b>TITRE</b>	<b>Directrice de la bibliothèque</b>

### TABLE DES MATIÈRES

#### Introduction

- Qu'est-ce qu'une politique culturelle ?
- Pourquoi une politique culturelle ?
- Qui est responsable de l'élaboration d'une politique culturelle ?
- Qu'est-ce que la culture ?
- Pourquoi la culture est-elle importante ?

#### Un portrait de notre ville

- Ville de Côte Saint-Luc – Un portrait
- Les intervenants

#### Où en sommes-nous aujourd'hui ?

- Succès
- Inventaire des ressources culturelles
- Analyse SWOT

#### Où allons-nous ?

- Énoncé de vision
- Principes directeurs

#### Orientations stratégiques, buts et objectifs

## **Introduction**

### **Qu'est-ce qu'une politique culturelle?**

Généralement, une politique culturelle a trait aux mesures adoptées par un gouvernement pour appuyer ou protéger les activités dans des secteurs considérés comme culturels.

#### **Énoncé de politique**

La Ville de Côte Saint-Luc s'engage à promouvoir les arts et la culture au bénéfice de ses résidents en favorisant un environnement propice à la créativité, à l'accès aux expériences culturelles et à la préservation de l'identité culturelle.

### **Pourquoi une politique culturelle ?**

#### **Objet**

Cette politique vise à fournir un cadre créatif représentant la valeur et l'importance que la Ville porte à la culture, incluant les principes, les objectifs et les stratégies nécessaires pour protéger, soutenir et favoriser les arts et la culture à Côte Saint-Luc.

Concrètement, elle servira à :

- Fournir un cadre en vue de soutenir les arts et la culture
- Fournir une vision à long terme pour une meilleure planification
- Permettre à la ville d'être admissible aux programmes de financement des activités culturelles du MCCCCF.
- Promouvoir la vie culturelle.

### **Qui est responsable de l'élaboration de la politique culturelle ?**

Le Comité de la bibliothèque et de la culture a agi en tant que comité directeur mandaté par le conseil municipal pour élaborer une politique culturelle pour la ville.

Mitchell Brownstein, maire

Mitch Kujavsky, conseiller municipal

Tanya Abramovitch, directrice générale de la ville

Janine West, directrice de la bibliothèque

Cornelia Ziga, directrice des loisirs et des parcs

Danielle Belanger, gestionnaire, programmes et expérience de l'utilisateur

Justin Burnham, bénévole et coordonnateur, engagement des usagers et bénévoles

Daniel Glassman, résident

Joyce Cohen, résidente

Carol Katz, résidente

### **Qu'est-ce que la culture?**

**La culture définit qui l'on est et comment l'on vit.**



La culture fait référence aux valeurs, aux coutumes, au patrimoine et aux traditions qui caractérisent la communauté. La culture est inclusive et reflète les éléments et les traits de ses citoyens, ainsi que les lieux, les équipements, les événements, les produits et les créations qui contribuent à ces valeurs, coutumes et traditions.

« La culture est le terme qui désigne ce à quoi les gens s'intéressent, leurs pensées, leurs modèles, les livres qu'ils lisent et les discours qu'ils écoutent, leurs discussions, leurs menus propos, leurs controverses, autant que leur perspective historique et leur formation scientifique, les valeurs qu'ils privilégient et la qualité de vie à laquelle ils aspirent. Toutes les communautés ont une culture. C'est leur milieu de vie. »

- Walter Lippmann

« La culture est une vaste notion, qui peut contenir tout ce que l'être humain crée. Si vous voulez savoir ce qu'est la culture, il suffit de regarder autour de vous. La culture est la somme de l'ingéniosité humaine : langage, signes et symboles, systèmes de croyances, coutumes, vêtements, cuisine, outils, jouets et bibelots, environnement bâti et tout ce que nous utilisons pour le remplir, et la cerise sur le sundae, les arts... Les arts symbolisent la culture dans sa plus pure expression. »

- Arlene Goldbard, *New Creative Community: The Art of Cultural Development*

## **Les aspects de la culture**

### Héritage culturel

- Histoire de la communauté
- Personnes importantes d'un point de vue historique
- Événements et sites historiques
- Documents et objets patrimoniaux

### Travailleurs culturels

- Artistes
- Musiciens
- Écrivains
- Acteurs

### Vecteurs de la culture

- Mécènes culturels
- Bénévoles culturels
- Participants culturels

### Activités culturelles

- Arts visuels
- Arts du spectacle
- Arts matériels
- Arts littéraires
- Arts médiatiques
- Arts de l'aménagement des villes

### Organisations culturelles

- Clubs
- Associations
- Sociétés
- Écoles
- Institutions religieuses

#### Espaces culturels et installations

- Bibliothèque
- Auditoriums
- Studios
- Parcs
- Centres communautaires

#### Coutumes, valeurs et traditions

- Croyances
- Valeurs
- Traditions
- Histoires
- Langue
- Nourriture

## **Pourquoi la culture est-elle importante ?**

### **La culture fait des communautés des milieux de vie dynamique**

Depuis des années, les villes et les municipalités reconnaissent que la culture est un moyen de créer des communautés dynamiques et durables. La culture, nous le savons, enrichit nos vies, elle crée un sentiment d'appartenance, nous rend fiers de nos communautés et favorise la croissance. Elle façonne notre identité, crée un milieu où il fait bon vivre, construit la communauté et présente notre image au reste du monde.

Tous ces facteurs contribuent à améliorer notre qualité de vie. On dit que la qualité de la vie devient le facteur le plus important lorsque vient le temps de choisir où l'on veut habiter. Pour créer ce lieu où il fait bon vivre et où les gens ont un sentiment d'appartenance, les villes doivent soutenir la culture sous tous ses aspects et offrir une variété d'expériences culturelles.

### **La Ville de Côte Saint-Luc – Un portrait**

Construite sur de vastes étendues de forêts et de prairies qui ont cédé la place à des terres agricoles fertiles aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, le village de Côte Saint-Luc a été incorporé en 1903. Essentiellement composé à l'origine de familles de paysans francophones, le village s'est ensuite développé avec l'arrivée de familles juives, écossaises et anglaises. En 1921, le village comptait 500 habitants. Sa population grimpa à un peu plus de 1 000 en 1951, alors qu'il fut désigné comme une ville. Dans les années 1950, des promoteurs se sont portés acquéreurs de la majorité des fermes restantes pour construire des habitations unifamiliales. Et lorsque la population a atteint 10 000, en 1958, le village maintenant ville est devenu une cité.

Côte Saint-Luc est aujourd'hui la troisième plus grande municipalité de l'île de Montréal et elle constitue une communauté florissante bilingue et multiculturelle. Principalement anglophone, la ville compte également d'importantes communautés marocaine, russe et iranienne, ainsi qu'une population coréenne croissante. La communauté juive constitue la plus grande communauté religieuse de Côte-Saint-Luc. Sur une population totale d'environ 34 000 personnes, un tiers sont des personnes âgées (65 ans et plus).

Ses nombreux espaces verts (la ville compte 31 parcs), ses programmes sportifs et récréatifs, sa bibliothèque et son excellente gamme de services de grande qualité en font une communauté résidentielle de choix dans l'ouest de l'île.

À l'avant-garde en matière de santé et de sécurité, Côte Saint-Luc fut l'une des premières municipalités au Québec à bannir les pesticides et à exiger le port du casque de vélo. Ce fut également une des premières villes au Québec à offrir un programme de compostage résidentiel. Chef de file en matière de droits de la personne, Côte Saint-Luc défend activement les droits des minorités au Québec et au Canada; dans le parc Pierre Elliott Trudeau, une promenade des droits de la personne est dédiée aux hommes et aux femmes qui, par leurs actions, ont porté bien haut le flambeau des droits de la personne dans le monde. C'est aussi la seule municipalité de l'île de Montréal à offrir un service médical d'urgence (SMU), un service de premiers répondants bénévoles mis sur pied en 1964. En 2006, Côte Saint-Luc est devenue la première ville de la province à inaugurer un programme de patrouille de citoyens bénévoles. Enfin, la ville possède le seul véritable programme de théâtre de la région; sous le nom de *Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc*, cette compagnie de production théâtrale primée tire l'essentiel de son soutien de commanditaires de la communauté. La ville met l'accent sur une offre de services de grande qualité et le maintien d'un contrôle rigoureux des finances.

## **Les intervenants**

Les intervenants sont des personnes ou des organismes qui s'impliquent en participant aux activités culturelles ou en contribuant au développement et à la promotion de la culture, et qui peuvent bénéficier de l'influence positive d'une politique culturelle. La Ville elle-même est partie prenante et peut devenir un partenaire potentiel d'autres organismes culturels.

## **Les résidants**

Les résidants sont au centre de la politique culturelle. Non seulement ils assistent aux dizaines d'événements culturels présentés chaque année, mais ils participent aussi activement à de nombreuses activités culturelles et créent du contenu culturel. Une politique qui privilégie la culture dans la Ville de Côte Saint-Luc aura un impact positif sur leur qualité de vie.

## **Les artistes locaux**

Côte Saint-Luc possède une communauté artistique florissante qui fait sa fierté. C'est une ville où artistes professionnels et amateurs choisissent de s'établir. Les artistes y sont encouragés et ont de nombreuses possibilités de faire valoir leur talent artistique. Le Service des loisirs propose des cours aux artistes en herbe et la bibliothèque offre aux créateurs un endroit où présenter et exposer leurs œuvres.

## **Les organismes et les groupes communautaires**

Côte Saint-Luc abrite de nombreux organismes socioculturels, ainsi que des groupes et des clubs qui jouent un rôle important en tant que partenaires et fournisseurs de contenu culturel : l'Association masculine de Côte Saint-Luc, la Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc, la Canadian Writers' Society et la Société nocturne de ukulélé, entre autres.

## **Les écoles**

Les écoles de Côte Saint-Luc jouent un rôle crucial puisqu'ils exposent les jeunes à la culture par le biais de l'éducation artistique, notamment grâce au programme STEAM (sciences, technologie, ingénierie, arts, maths). En inculquant aux jeunes l'amour des arts, nous veillons à ce que le paysage culturel demeure aussi riche et dynamique que celui d'aujourd'hui. Plus important encore, l'art enseigne aux élèves à penser de façon créative, à résoudre des problèmes et à s'adapter aux situations en demeurant flexible, des attitudes qui sont le moteur de l'innovation, afin de les préparer au monde du travail. La bibliothèque offre non seulement une programmation STEAM, elle collabore aussi avec de nombreuses écoles de Côte Saint-Luc en proposant des sorties éducatives comme des expositions d'arts et des visites d'auteurs.

Il y a deux académies de musique à Côte Saint-Luc, Fortissimo et West Island Music Academy, qui offrent une éducation musicale à de nombreux jeunes résidents de la communauté. Ces écoles travaillent souvent en partenariat avec la ville pour proposer à des musiciens talentueux de jouer lors d'événements communautaires ou en offrant des récitals ouverts au public. Le Service des loisirs propose également de nombreux cours d'arts appliqués aux jeunes et aux moins jeunes.

## **Les institutions religieuses**

Les synagogues et autres lieux de culte sensibilisent leurs fidèles à la culture et à la communauté. Ils sont souvent les hôtes d'une variété d'activités culturelles intéressantes, telles que conférences, ateliers, cours et activités des fêtes, qu'ils offrent à leurs fidèles.

## **Les résidences pour personnes âgées**

Il y a beaucoup de résidences pour personnes âgées à CSL, notamment B'nai B'rith, le Waldorf et St Patrick's Square. Ces résidences proposent généralement une programmation culturelle à leurs résidents, sous forme de cours de peinture, d'appréciation de la musique, de conférences ou de critiques littéraires, ainsi que des sorties au musée ou au théâtre. La bibliothèque agit souvent comme partenaire pour faire profiter les résidences de personnes âgées de sa programmation culturelle et de ses spécialistes.

## **La municipalité**

La Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc est l'un des plus grands diffuseurs de la culture dans la ville, puisqu'elle offre à la communauté une abondance de programmes culturels intéressants et motivants. Depuis les films et la musique, aux livres et à la littérature, en passant par l'art et les spectacles, la bibliothèque est toujours au cœur de la vie culturelle de la ville. EspaceCréatif, inauguré récemment, n'est pas uniquement une ruche d'arts, c'est un lieu où la créativité a rendez-vous avec la technologie pour offrir aux résidents de tous âges la possibilité de partager, de créer... et de créer des liens. La bibliothèque se charge également de la gestion de l'auditorium Harold Greenspon.

Le Centre communautaire et aquatique (CCA) est une autre installation culturelle qui organise et met en œuvre une variété de programmes culturels et socioculturels. On y trouve un studio d'art ainsi qu'un studio de danse qui proposent à la communauté des

programmes d'éducation artistique de qualité. Le parc Rembrandt dispose aussi d'un studio d'art.

## **OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?**

### **Ce dont nous sommes fiers**

Côte Saint-Luc est fière de son patrimoine et s'enorgueillit d'être une communauté novatrice et créative qui considère la culture comme une priorité. En 2017, le jardin de sculptures Shalom Bloom y était inauguré, avec dix sculptures animalières grandeur nature données par le sculpteur Shalom Bloom. En 2018, le Dr Harry Rosen a fait don de sa sculpture « Reliance/Partenaires » à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc. On trouve aussi dans notre ville la Troupe de théâtre de Côte-Saint-Luc, où des acteurs, écrivains, musiciens et autres membres de la communauté qui partagent la passion pour les arts travaillent ensemble pour offrir des productions théâtrales acclamées par la critique. Tel que mentionné précédemment, la bibliothèque demeure le carrefour culturel dynamique de la communauté.

## **Inventaire des ressources culturelles**

### **Qu'est-ce qu'une ressource culturelle ?**

Une ressource culturelle est tout ce qui contribue au patrimoine culturel, tangible et non tangible, d'un lieu ou d'une collectivité. Ces ressources sont les activités, les institutions et les personnes qui expriment nos croyances, nos coutumes et nos valeurs communes. Elles comprennent :

- Les espaces et les installations destinés à la culture
- Le patrimoine culturel
- Les festivals et les événements
- Les entreprises culturelles
- Les organismes culturels communautaires

La Ville de Côte Saint-Luc regorge de richesses et de ressources culturelles et doit en tirer parti pour offrir aux résidents une qualité de vie enviable qui fait de notre ville un endroit où il fait bon vivre et qu'il est agréable de visiter.

Nos ressources culturelles définissent notre culture locale et démontrent l'ampleur et la variété des activités culturelles de notre communauté.

## **Patrimoine culturel**

### **Œuvres d'art public :**

#### **La collection d'œuvres d'art de la Ville**

La Ville de Côte Saint-Luc possède des centaines d'œuvres d'art, y compris des sculptures, des peintures, des dessins, des photographies et des imprimés, dont

plusieurs sont exposés à la bibliothèque. Les plus importantes pièces de la collection seront présentées dans un catalogue qui devrait être publié en 2019.

**Le jardin de sculptures Shalom Bloom**

2017, parc Pierre Elliott Trudeau, 6975 chemin Mackle, Côte Saint-Luc, QC  
En 2017, un résidant de Côte Saint-Luc, le sculpteur Shalom Bloom, a donné à la Ville dix sculptures grandeur nature à condition que celle-ci aménage un « parc de sculptures animalières ». Le jardin de sculptures Shalom Bloom, situé dans le parc Trudeau, a été inauguré lors de la fête du Canada 2017.

**La sculpture du Dr Harry Rosen « Reliance/Partenaires »**

Cette sculpture se trouve derrière la bibliothèque, dans les jardins Ashkelon. Elle a été créée par le Dr Harry Rosen qui l'a donnée à la bibliothèque. Elle porte l'inscription suivante : « Construire une bibliothèque dans une communauté c'est faire grandir la communauté ».

**La sculpture d'Esther Wertheimer « Trois enfants jouant aux cerceaux »**

Située derrière la bibliothèque, cette œuvre a été sélectionnée dans le cadre du programme « Intégration des arts à l'architecture » du Ministère des Affaires culturelles du Québec pour orner le nouveau complexe hôtel de ville et bibliothèque.

**La sculpture de Linda Covit « Walking Fish »**

Créée en 2011, cette œuvre a été sélectionnée pour orner l'entrée du Centre communautaire et aquatique construit récemment.

**La sculpture du Dr Harry Rosen « To the Summit and Beyond »**

Cette sculpture orne la façade de l'Hôpital Mont Sinai.

***Jump Rope Arbor Children's Entryway – "Boy and Girl"***

En édition limitée, conception et fabrication exclusive par Randolph Rose Collection, sculpture en bronze d'un garçon et d'une fille soutenant une tonnelle.

**Monuments :**

**Cénotaphe**

Le cénotaphe est situé dans le parc des Vétérans.

**« Buste de Yitzhak Rabin » de Mitchell Kotansky**

Située dans le parc Yitzhak Rabin, cette sculpture de bronze est une commande publique qui a été inaugurée le 9 juin 1996.

**« Buste de Pierre Elliott Trudeau » de Paul Lancz**

Cette sculpture de bronze, située à l'entrée du parc Trudeau, a été créée en 1996.

**« Monument à Arthur Zygielbaum »**

Ce monument est dédié à Arthur Zygielbaum, qui a aidé les juifs européens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il a été inauguré en 1984 dans le parc Arthur Zygielbaum.

### **Promenade des droits de la personne**

Inaugurée en septembre 2000, dans le parc Pierre Elliott Trudeau, la Promenade des droits de la personne est dédiée aux hommes et aux femmes qui, par leur engagement inébranlable au service de l'humanité, ont tenu bien haut le flambeau des droits humains, afin que sa lumière se répande sur le monde.

### **Immeubles patrimoniaux :**

#### **8100, chemin de la Côte-Saint-Luc**

Pierre Lemieux était un cultivateur. Il a été maire de Côte Saint-Luc de 1905 à 1909 et de 1912 à 1938. Il a construit cette maison en 1927 et son fils l'a ensuite vendue à la ville en 1946, en faisant le premier Hôtel de Ville officiel de Côte Saint-Luc. Pendant les années 1960, alors que l'Hôtel de Ville a déménagé dans l'ancienne école Pie XI sur Westminster, l'ancienne maison des Lemieux a abrité le Service des loisirs. Elle loge actuellement le Service de la protection civile de la municipalité.

### **Sites patrimoniaux :**

#### **St Patrick's Square**

St Patrick's Square, situé au 6767 chemin de la Côte-Saint-Luc à l'intersection de King Edward, abritait à l'origine la première chapelle des Sulpiciens de Côte Saint-Luc, bâtie en 1845. La cloche d'origine de la chapelle est conservée dans l'entrée de cette résidence pour personnes âgées.

## **Espaces culturels et installations**

### **Bibliothèque :**

#### **Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc**

La Bibliothèque publique Eleanor London Côte-Saint-Luc a été nommée en l'honneur d'Eleanor London, sa fondatrice. La bibliothèque a ouvert ses portes en 1966, dans le centre commercial Côte Saint-Luc, sur le chemin de la Côte-Saint-Luc. Depuis ses débuts, elle est la « Bibliothèque des gens ». La bibliothèque a déménagé à son emplacement actuel sur le boulevard Cavendish en 1986 et elle est encore le cœur de la communauté, un lieu où l'on met l'accent sur la communauté et le développement des relations.

#### **EspaceCréatif**

L'EspaceCréatif de la bibliothèque est un espace intergénérationnel qui favorise la culture de création. C'est un endroit où les résidents de tous âges peuvent travailler ensemble sur une variété de projets artistiques et artisanaux et aussi expérimenter avec l'impression 3D, la robotique et d'autres technologies émergentes.

### **Centres communautaires :**

#### **Centre communautaire et aquatique**

## Annex A (11/11/2019) Annexe A

Le Centre communautaire et aquatique a ouvert ses portes en septembre 2011, sur l'avenue Parkhaven. Ce complexe de 18 millions de \$ a été construit avec l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral qui a couvert les deux tiers des coûts. Depuis, il est devenu un centre bourdonnant d'activités pour les personnes de tous âges qui profitent des programmes de natation, de conditionnement physique, des programmes pour enfants, et des activités de loisirs de toutes sortes.

### **Galleries d'art :**

#### **Galerie d'art de la bibliothèque publique de Côte Saint-Luc**

Depuis ses débuts, en 1986, la Galerie d'art de la bibliothèque a présenté de nombreuses expositions de peinture, de photographie, de lithographie, d'arts textiles et de sculpture. C'est une galerie d'art publique qui propose des expositions du plus haut niveau et qui présente à la communauté des artistes établis de réputation nationale et internationale.

#### **L'espace artistique communautaire de la bibliothèque publique de Côte Saint-Luc**

L'espace artistique communautaire a vu le jour en 2009, en réponse à la demande de résidents qui cherchaient un endroit pour exposer leurs œuvres. Chaque année, la bibliothèque organise une célébration des arts communautaires pour permettre aux exposants de l'année écoulée de prendre part à une exposition de groupe d'un soir seulement à l'auditorium Harold Greenspon.

### **Auditoriums :**

#### **Auditorium Harold Greenspon**

L'auditorium Harold Greenspon, situé à l'hôtel de ville, est le site culturel principal pour accueillir les concerts, causeries d'auteurs, films et conférences, en plus des productions de la Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc. Nommé en l'honneur du conseiller Greenspon pour sa contribution à la vie municipale, l'auditorium peut accueillir 257 spectateurs dans une configuration de sièges non fixes et il a une capacité de 190 avec sièges fixes. Il peut aussi être loué à des organismes externes.

#### **Auditorium Syd Wise**

L'auditorium Syd Wise se trouve dans le Centre éducatif pour adultes Wagar. Il est souvent utilisé par la Ville pour des événements culturels comme le concert annuel du Comité des chats.

### **Parcs :**

Côte Saint-Luc compte 31 parcs. Voici ceux qui sont particulièrement utilisés pour les activités et événements culturels.

#### **Jardins Ashkelon**

Le parc derrière la bibliothèque Eleanor London Côte Saint-Luc a été nommé officiellement Jardins Ashkelon le 22 avril 1988, en l'honneur de la ville jumelle de notre municipalité, en Israël. Cet espace invitant et magnifique est souvent utilisé



pour des activités de la bibliothèque et d'autres activités culturelles. On y trouve une terrasse qui est une véritable oasis et où l'on a installé fièrement la sculpture Reliance/Partenaires donnée récemment par le Dr Harry Rosen.

### **Parc Pierre Elliott Trudeau**

Le parc Pierre Elliott Trudeau est un magnifique parc situé à l'extrémité nord de Côte Saint-Luc. Dans ce parc, il y a trois terrains de baseball/softball, le lac artificiel Centennial, avec location de pédalos en été, trois chalets, l'annexe de la Confédération avec sa scène extérieure, de grands espaces verts superbement aménagés, incluant le jardin de sculptures Shalom Bloom. Le parc accueille une variété d'activités culturelles, notamment la fête du Canada, Shakespeare-in-the-Park et le programme de concerts estivaux de la bibliothèque.

## **Organismes culturels communautaires**

### **Groupes artistiques communautaires**

#### **Canadian Writers' Society**

La Canadian Writers' Society est un organisme qui permet aux écrivains publiés ou non de se rencontrer à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc pour partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs écrits. La Société publie un journal d'information, *The Write Place*, qui contient des articles et des conseils pour les écrivains en herbe désireux de parfaire leur art.

#### **Guilde de courtepoinTE de Côte Saint-Luc**

La Guilde de courtepoinTE a commencé ses activités en 2002 à l'initiative d'un groupe d'amies passionnées de la courtepoinTE qui ont senti le besoin de permettre aux adeptes de se retrouver au sein d'une guilde. Ouverte à tous les intéressés sans égard à leur appartenance religieuse, la guilde a pour mandat d'encourager les artisans désireux d'apprendre, de partager, et de soutenir les œuvres de bienfaisance juives.

#### **Société nocturne de ukulélé**

La Société nocturne de ukulélé --After Dinner Ukulele Society (ADUS) -- est un club qui a été fondé en mai 2013 par Eliezer Turgel. Sa mission est de rassembler les joueurs de ukulélé dans une communauté où les membres peuvent apprendre à jouer de leur instrument, améliorer leurs compétences et jouer pour d'autres dans une ambiance agréable. Les membres peuvent tisser des amitiés en jouant des pièces et en partageant des techniques, alors que le club leur donne l'occasion d'organiser des séances d'impro et de faire valoir leur talent.

#### **La Ruche d'art de Côte Saint-Luc**

La Ruche d'art CSL, à l'Espacecréatif de la bibliothèque, offre un lieu accueillant où les artistes autant que les non-artistes peuvent se retrouver pour créer et échanger.

#### **Club de fabrication de bijoux**

Le Club de fabrication de bijoux est une initiative de la bibliothèque. Les membres se rencontrent à l'Espacecréatif pour fabriquer des bijoux et socialiser.

## **Sociétés historiques :**

### **Société historique de Côte Saint-Luc**

Fondée en 2016, la Société historique de Côte Saint-Luc vise à recueillir, conserver et rendre accessibles les histoires et les souvenirs qui font partie intégrante du tissu social de Côte Saint-Luc.

## **Clubs :**

### **Association masculine de Côte Saint-Luc**

L'Association masculine de Côte Saint-Luc accueille les résidents de 55 ans et plus. Fondée en 1987, l'association invite des conférenciers au niveau local, provincial et national tous les jeudis matins. Elle organise différentes activités, telles que le conditionnement physique, les quilles, le bridge, le golf, le chant choral, ainsi que des groupes de discussion.

### **Association féminine de Côte Saint-Luc**

L'Association féminine de Côte Saint-Luc accueille les femmes de 55 ans et plus. Ses membres se rencontrent les mercredis pour des activités et des programmes stimulants, y compris des conférenciers et les jeux de canasta et mah-jong.

## **Organismes partenaires :**

### **Centre de créativité sociale**

Le Centre de créativité sociale, situé sur l'avenue Clanranald, propose des activités éducatives et récréatives, des cours d'art, de sculpture et de conditionnement physique, et d'autres activités récréatives. Il est associé à la Ville de Côte Saint-Luc depuis longtemps.

## **Comités consultatifs municipaux :**

### **Le Comité de la bibliothèque et de la culture**

Mis sur pied en 2007, le Comité de la bibliothèque et de la culture comprend des membres du personnel de la bibliothèque, le conseiller responsable du portefeuille, et 3 ou 4 membres du public. Dans le cadre de son mandat actuel axé sur les arts et la culture, il conseille le conseil municipal sur des questions culturelles et s'occupe de l'élaboration de la politique culturelle de la Ville.

## **Industries culturelles**

### **La Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc**

La Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc est une initiative communautaire gérée par la ville qui a vu le jour à l'été 2011. L'objectif de la troupe est de rassembler des acteurs, écrivains, musiciens et autres membres de la communauté artistique afin de présenter des œuvres théâtrales dans un environnement inclusif, en mettant l'accent sur le travail d'équipe et la camaraderie plutôt que la célébrité. Ces dernières années, la troupe a reçu de nombreux prix et distinctions pour ses performances.

### **L'Orchestre des musiciens du monde (OSMM)**

L'Orchestre symphonique des musiciens du monde a été fondé en 2006 par le chef d'orchestre Joseph Milo et son épouse Lucy Ravinsky. Cet orchestre unique en son genre a été créé lorsqu'il a été découvert que de nombreux musiciens professionnels récemment immigrés à Montréal n'avaient pas l'occasion de mettre à profit leurs précieux talents dans leur nouvelle patrie. L'OSMM est composé de 55 musiciens : environ 80 % proviennent de 15 pays différents à travers le monde et 20 % sont originaires de Montréal.

### **L'Académie de musique et des arts Fortissimo**

L'Académie Fortissimo a vu le jour en 2003 lorsque Svetlana Klempner a eu l'idée de faire de son entreprise en plein essor une académie offrant une formation musicale complète et rigoureuse en voix, guitare, violon, chant choral et bien plus encore. L'académie est aujourd'hui un organisme à but non lucratif installé dans un établissement spacieux et entièrement équipé, dont le succès repose sur un soutien institutionnel et individuel.

### **L'Académie de musique West Island (WIMA)**

WIMA est une école de musique privée qui offre des cours de musique personnalisés, un programme « rock band », des programmes de musique pour les tout-petits, des récitals et des enregistrements. Le site de Côte Saint-Luc, en activité depuis 2013, est reconnu pour ses enseignants hautement qualifiés et ses cours de qualité dans un environnement amical et accueillant.

## **Festivals et événements**

### **Circuits et sentiers patrimoniaux :**

#### **Promenade de Jane**

La promenade de Jane doit son nom à Jane Jacobs, militante urbaine américaine renommée. Ces marches ont vu le jour à Toronto mais se sont étendues à plus de 134 villes sur 6 continents. Elles ont lieu chaque année depuis 2007, le week-end de son anniversaire, généralement le premier week-end de mai. Participer à une promenade de Jane est un excellent moyen de connaître les communautés dans lesquelles nous vivons. Depuis 2017, la promenade annuelle est organisée par la bibliothèque.

### **Célébrations saisonnières :**

Le Service des loisirs et des parcs organise plusieurs événements saisonniers pour rassembler les gens, comme le carnaval d'hiver toujours aussi attendu, la danse de la Saint-Valentin, la fête de l'Halloween sur glace et la fête du Canada.

### **Spectacles des arts de la scène:**

La Bibliothèque et le Service des loisirs et des parcs organisent un grand nombre d'événements artistiques, notamment des concerts en salle et en plein air, Shakespeare in the Park, le concert du Comité des chats, ainsi que les représentations de la Troupe de théâtre CSL.

### **Festivals de cinéma :**

La bibliothèque offre un grand choix de films tout au long de l'année, comme le Club de films Bright Lights, Mercredi après-midi au cinéma, Soirée cinéma en famille, Sunday Blockbusters, sans oublier le Ciné-Club.

**Programmes de la bibliothèque :**

La bibliothèque propose toute l'année différents programmes pour les enfants et les adultes, y compris des conférences sur la musique, les arts, l'histoire, les actualités et les voyages, des discussions sur les livres, des expositions, l'Heure du conte, etc.

**L'analyse SWOT**

L'analyse SWOT permet d'examiner les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces dans l'environnement interne et externe d'une organisation ou d'une communauté. Une analyse SWOT a été réalisée par le Comité de la bibliothèque et de la culture sur la situation culturelle et les ressources à Côte Saint-Luc. Voici le résumé des résultats de l'analyse SWOT de la situation actuelle pour Côte Saint-Luc.

**Quelles sont les forces de Côte Saint-Luc ? (Internes)**

- La bibliothèque
- Le centre communautaire et aquatique
- L'engagement de la ville en faveur d'un excellent service à la clientèle
- La Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc
- La galerie d'art de la bibliothèque
- Une vaste communauté d'artistes
- Une communauté cultivée et instruite
- Un espace création artistique communautaire pour les expositions
- Des installations d'art public
- Un grand nombre de bénévoles
- Le personnel municipal inventif et créatif
- Ses nombreux parcs et espaces verts
- Un environnement sécuritaire
- Le haut niveau d'engagement et de participation
- Une communauté bien réseautée

**Quelles sont les faiblesses de Côte Saint-Luc (Internes) ?**

- Le manque d'espace dans les installations actuelles
- Le peu d'importance accordée à la vie de quartier
- Le manque de communication
- Les ressources financières et humaines limitées
- Le peu de soutien pour les entreprises locales
- Une programmation estivale extérieure limitée (concerts, films)
- Le manque de durabilité des programmes novateurs
- L'absence de paysages urbains inspirants et attrayants
- La faiblesse du système de transport en commun
- L'absence de vision d'ensemble
- Le peu d'activités culturelles qui plaisent aux jeunes adultes

- Une connaissance limitée de l'histoire et du patrimoine de la ville

### **Quelles sont les possibilités qui s'offrent à Côte Saint-Luc (externes) ?**

- Les subventions disponibles pour les arts et la culture
- Les possibilités de commandite
- Les occasions de dons et de legs
- La culture Maker
- Le réaménagement de secteurs stratégiques
- Les opportunités d'associations pour réduire le fardeau des ressources de la ville
- Le multiculturalisme croissant
- Les concours pour favoriser la participation et l'acquisition de connaissances
- L'implication des jeunes dans le développement et la programmation
- La programmation intergénérationnelle
- Les moyens d'attirer davantage de dons d'œuvres d'art
- Les espaces verts sur The Avenue
- La cuisine commerciale
- Le grand nombre de lieux de rassemblement public intérieurs et en plein air
- Plus de consultation et de transparence pour une participation accrue du public

### **Quelles sont les menaces pour Côte Saint-Luc (externes) ?**

- Les ressources financières limitées
- Les défis liés à l'amélioration des transports
- La pénurie de main-d'oeuvre
- Les variations de température qui nuisent à la participation aux activités extérieures, été comme hiver
- Les autres enjeux prioritaires de la ville, comme les infrastructures
- La vulnérabilité du budget pour les arts et de la culture, souvent considérés comme « utiles » plutôt qu'essentiels
- Les autres choix culturels à proximité, comme le Centre Segal et la Bibliothèque publique juive

## **OÙ ALLONS-NOUS ?**

### **Énoncé de vision**

En valorisant et en soutenant les arts et la culture, nous bâtissons une communauté solide et dynamique, en créant non seulement plus de beauté, de bonheur et de rapprochement dans le monde, mais en rassemblant les gens de tous les horizons dans une célébration de l'inclusion, de la diversité et de la tolérance.

### **Notre engagement**

La municipalité joue un rôle de premier plan dans l'unification de la vie culturelle dans la ville. Elle doit faire preuve de leadership non seulement lors de la création et de l'adoption de cette politique culturelle, mais également pour mettre à l'avant son soutien pour l'infrastructure culturelle, les initiatives, les organisations et les artistes de la communauté. Avant tout, elle est responsable de la coordination des communications associées aux activités culturelles à Côte Saint-Luc et de la fourniture des ressources nécessaires pour que

cette culture puisse prospérer dans cette ville. Plus précisément, la Ville de Côte Saint-Luc s'engage à agir comme :

**Promoteur et défenseur** : Nous veillerons à célébrer et à promouvoir les initiatives artistiques et culturelles en utilisant les ressources et les mécanismes de marketing nécessaires afin de favoriser et de générer la participation artistique.

**Facilitateur et courtier en informations** : Nous agissons comme une ressource centrale afin de rassembler et de communiquer des connaissances sur le patrimoine de la ville et de collecter et diffuser des informations sur les artistes, les activités culturelles et la communauté.

**Créateur et innovateur** : Nous créerons des opportunités d'expression personnelle et nous serons un chef de file dans le domaine culturel.

**Gardien et hôte** : Nous organiserons des événements culturels pour le plus grand plaisir de tous les résidents et nous développerons et entretiendrons les installations urbaines et les espaces extérieurs propices à l'expression créative et aux activités communautaires.

**Conservateur et collectionneur** : Nous collecterons et exposerons des œuvres d'art dans nos espaces intérieurs et extérieurs, et nous collecterons, préparerons et exposerons des collections patrimoniales.

**Partenaire et partie prenante** : Nous travaillerons avec les artistes, les professionnels de la création, les organisations et les groupes communautaires pour soutenir la programmation culturelle et créer de nouvelles opportunités.

**Bailleur de fonds et chercheur de fonds** : Nous soutiendrons la programmation culturelle par le biais d'une politique budgétaire responsable et nous resterons à l'affût des possibilités de subvention auprès d'autres ordres de gouvernement.

## Principes directeurs

### **Les arts et la culture jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie**

Les arts et la culture font naître un sentiment d'appartenance et créent une qualité de vie enviable. Les arts contribuent en particulier au bien-être d'une communauté, à la création d'un esprit communautaire et de quartiers dynamiques. Les initiatives artistiques et culturelles favorisent l'apprentissage pour tous et encouragent donc les gens à demeurer des apprenants actifs tout au long de leur vie, un atout pour une meilleure qualité de vie. La ville soutient l'expression artistique afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents et de la communauté dans son ensemble.

### **Les arts et la culture ont un impact positif sur le bien-être des individus**

La culture est un avantage non seulement pour les communautés, mais aussi pour les individus. Les arts peuvent être une source d'émerveillement capable de procurer des expériences à la fois intellectuelles et affectives. L'expression artistique contribue à forger une identité individuelle et peut contribuer au sentiment d'appartenance d'une personne.

Les arts peuvent aider à lutter contre l'isolement social en faisant participer des résidents. L'éducation artistique contribue à créer un environnement scolaire motivant et propice à l'apprentissage et au développement humain.

### **Côte Saint-Luc est fière de sa riche communauté artistique et culturelle**

Côte Saint-Luc regroupe une grande communauté d'artistes, notamment des artistes en arts visuels, des artisans, des musiciens, des écrivains et des interprètes. Chacun joue un rôle différent et nécessaire en contribuant à la santé et au bien-être de la communauté. Les personnes créatives procurent à la communauté joie, interaction et inspiration, mais elles peuvent aussi nous inciter à nous intéresser à des questions de société. La ville est fière d'appuyer ses artistes et reconnaît leur contribution importante au tissu social de notre communauté.

### **La participation à la culture est un moyen de faire grandir la communauté**

Lorsque des gens se rassemblent, il se crée un sentiment d'appartenance. La Ville de Côte Saint-Luc s'efforce d'offrir différents types d'expériences culturelles afin de rapprocher les jeunes et les moins jeunes, renforçant ainsi les liens au sein de la communauté. La ville reconnaît également qu'elle se compose de nombreuses communautés culturelles différentes. Une programmation culturelle qui célèbre la diversité des modes de vie améliore la qualité de vie en favorisant la tolérance face à cette diversité. Les arts soutiennent également une démocratie forte, en engageant les citoyens dans le discours civique, en mettant à l'avant-scène des enjeux importants et en encourageant la résolution collective des problèmes.

### **La Ville joue un rôle important en rendant la culture accessible à tous**

Rendre la culture accessible à tous les résidents est une priorité pour la ville. Les arts créent des conditions équitables et sont ouverts à la participation de tous les individus et de tous les groupes socio-économiques. Les événements et les activités proposées reposent sur une communication efficace et rapide afin de favoriser la participation. Qu'il s'agisse d'une communication numérique ou par le biais d'outils promotionnels visuels et écrits dans toute la ville, la clarté, l'actualité et la qualité de la communication améliorent l'accessibilité.

### **La création d'espaces publics dynamiques est essentielle pour créer une vie culturelle dynamique**

La ville valorise le concept de création d'espaces dans la planification de nouveaux lieux publics ou l'amélioration d'espaces existants. Elle met l'accent sur la création d'espaces attrayants et sur l'importance de les concevoir pour les gens. Il s'agit ici d'un processus intentionnel qui repose largement sur la participation du public. Pour ce qui est des arts et de la culture, la ville concevra ses espaces d'un point de vue culturel, en se demandant : Cet espace attirera-t-il les gens ? Les gens pourront-ils s'y rassembler pour participer à une activité culturelle en éprouvant un sentiment de connexion et d'appartenance ? Et enfin, nos espaces ont-ils ce qu'il faut pour apporter vitalité et dynamisme à la communauté ?

## **Priorités stratégiques**

Les priorités stratégiques suivantes correspondent à la vision culturelle, aux valeurs et aux principes directeurs de la ville.

### **Priorité stratégique 1 : Connecter les personnes, les programmes et les lieux**

Améliorer les communications culturelles partout dans la ville pour que les résidants soient bien informés des programmes et des activités à venir.

Développer, entretenir et améliorer les espaces culturels et les installations qui soutiendront des expériences artistiques de grande qualité.

S'assurer que les programmes et les services culturels sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de capacité ou de mobilité.

Présenter la ville comme une destination culturelle en organisant des programmes et des événements culturels qui attirent un public plus large.

### **Priorité stratégique 2 : Créer un sentiment d'identité et d'appartenance**

Créer des occasions pour que les différentes communautés culturelles puissent se rencontrer de façon enrichissante.

Créer et promouvoir des opportunités artistiques intergénérationnelles.

Refléter et soutenir l'inclusion et la diversité dans tous les aspects de la programmation artistique et culturelle.

Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants par le biais des organisations culturelles de la ville.

### **Priorité stratégique 3 : Raconter notre histoire**

Créer des outils pour faciliter l'accès à l'histoire, aux récits et aux souvenirs de la ville.

Identifier et protéger les sites et les bâtiments d'intérêt historique.

Mettre en valeur les atouts culturels et le patrimoine de la ville au moyen de tours guidés, de conférences et de publications.

Chercher des occasions de préserver diverses collections d'intérêt ou de valeur historique.

### **Priorité stratégique 4 : Consulter, impliquer et collaborer**

Créer des occasions pour les résidants, et en particulier les jeunes, de prendre part au processus de planification culturelle.

Tirer parti des talents et des ressources chez nos résidants pour créer les leaders culturels de demain.

Chercher des occasions de parrainage et de partenariat pour des activités et des projets culturels.

Créer des occasions pour les artistes locaux de partager leur travail, leur processus de création artistique et leurs passions.



## Annex B (11/11/2019) Annexe B

CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
STATEMENT OF ARREARS  
2018 Sale of Immovables for Non-Payment of Taxes - Balance Due to November 6, 2019

Roll Number	Location	Name 1	Name 2	2018 Over due	Interest	Penalty	Total
1	9238-88-9549-9-001-0174	6803 rue Abraham-de-Sola App. 1102, Côte Saint-Luc	GOLDMAN NISSENBAUM GIJA	4,383.61	0.00	658.14	5,041.75
2	9337-02-6667-3-000-0000	5560 avenue Alpine	LAVALLEE SANDRINE	6,274.94	0.00	668.78	6,943.72
3	9337-31-2106-5-000-0000	5510 avenue Alpine	FREDER SHERYL	5,968.75	0.00	734.23	6,702.98
4	9137-77-9562-0-000-0000	5875 avenue Armstrong	9298-0267 QUEBEC INC.	11,091.03	0.00	1,651.19	12,742.22
5	9137-87-1142-7-000-0000	5873 avenue Armstrong	OUANINE ELISABETH	4,142.86	0.00	24.97	4,167.83
6	9235-38-2370-8-007-0001	5525 avenue Ashdale	SALKOVITZ DAVID	1,444.61	0.00	0.00	1,444.61
7	9235-38-2370-8-014-0001	5541 avenue Ashdale	BOTBOL JUDITH	4,739.10	0.00	711.51	5,450.61
8	9237-64-2522-6-000-0000	6525 chemin Bailly	FATTOR MARCO	5,934.20	0.00	876.97	6,811.17
9	9135-31-8515-9-000-0000	5622 avenue Blossom, Côte Saint-Luc	780193 CANADA INC.	6,943.13	0.00	1,042.42	7,985.55
10	9137-88-7092-6-000-0000	5890 avenue Brandeis	7782195 CANADA INC.	12,273.56	0.00	1,810.49	14,084.05
11	9137-89-8161-6-000-0000	5893 avenue Brandeis	AMAR PATRICKARIE	10,997.91	0.00	1,651.19	12,649.10
12	9137-37-5188-1-019-0001	6056 boulevard Cavendish	SCHIER AMNON	5,232.62	0.00	779.07	6,011.69
13	9137-49-1326-6-007-0001	6041 boulevard Cavendish	DAYAN ISRAEL	5,184.91	0.00	746.20	5,931.11
14	9137-66-1603-2-001-0111	1201 - 5900 boulevard Cavendish	DEGEN ROSE	3,860.38	0.00	579.58	4,439.96
15	9237-32-3500-8-001-0620	1803 - 5720 boulevard Cavendish	NEDELKO FARRI MARINA	2,311.04	0.00	316.01	2,627.05
16	9236-33-6873-6-000-0000	5597 croissant Chamberland	ELHADAD ARELLA	85.33	0.00	3.46	88.79
17	9238-77-1355-6-001-0001	5879 rue David-Lewis	BOIDWAN JOHN	5,036.82	78.51	775.38	5,890.71
18	9135-24-8389-4-000-0000	5725 avenue Davies	VOLINSKY ANDREW	23.97	0.00	2.47	26.44
19	9135-34-5500-8-000-0000	5710 avenue Davies	HAYNES VERNOL	4,489.68	0.00	641.97	5,131.65
20	9136-52-2755-1-000-0000	5771 - 5773 avenue Elfridge	CREMISI GILBERT	21.83	0.00	2.08	23.91
21	9236-74-7351-6-000-0000	5509 avenue Elgin	GRECO JOHN	700.81	0.00	21.02	721.83
22	9136-64-8802-0-000-0000	5751 - 5753 avenue Glenarden	BERTUCCI MARIA ROSA	5,109.99	0.00	503.67	5,613.66
23	9136-81-3119-8-000-0000	7793 - 7795 chemin Guelph, Côte Saint-Luc	PARIENTE LAURENCE	7,459.15	0.00	1,113.14	8,572.29
24	9136-91-1064-7-000-0000	7525 chemin Guelph	BENEVA STEVE	2,790.58	0.00	384.57	3,175.15
25	9236-02-1849-6-000-0000	5651 avenue Jallioe, Côte Saint-Luc	PORATH DAPHNA	6,853.18	-30.16	1,033.79	7,856.81
26	9135-25-8882-5-000-0000	8110 chemin Kilare	CARPINETA ANGELO	7,871.84	0.00	1,181.85	9,053.69
27	9136-63-9130-7-000-0000	7512 chemin Kilare	GOLDSTEIN ANITA	4,459.15	0.00	669.48	5,128.63
28	9136-65-7136-1-033-0028	chemin Klidare, Côte Saint-Luc	ELHAAR TAL NESSIM	16.96	0.00	2.08	19.04
29	9136-98-3888-2-000-0000	6887 - 6889 chemin Klidare	COLLECCHIA FRANCESCO	8,817.21	0.00	1,323.79	10,141.00
30	9237-21-0398-3-001-0062	403 - 6795 croissant Korczak	RIBBO JESSICA	461.06	0.00	7.71	468.77
31	9237-21-0398-3-001-0172	1005 - 6795 croissant Korczak	SHULMAN KAUFMAN SHEILA	3,713.08	0.00	552.73	4,265.81
32	9237-21-0398-3-001-0672	6785 croissant Korczak, Côte Saint-Luc	SOLOMON LEVINE ESTELLE	106.65	0.00	17.33	123.98
33	9138-60-1449-1-000-0000	6020 rue Kriaghoff	WOOLF-SINGER BARBARA	7,583.77	0.00	887.54	8,471.31
34	9136-60-3259-6-000-0000	5718 avenue Léger	PEARSON BRUCE	3,103.02	0.00	340.56	3,443.58
35	9136-60-6342-7-000-0000	5714 avenue Léger	BIRCH-MICHELIN JUDITH	4,330.29	0.00	650.14	4,980.43
36	9136-83-9566-0-000-0000	5717 - 5719 avenue Lockwood	CELESTIN MINYA LUIGEN	23.07	0.00	2.05	25.12
37	9238-98-7028-5-001-0027	202 - 6800 avenue Macdonald	PELÉO JASMIN	71.83	0.00	6.87	78.70
38	9238-98-7028-5-001-0058	505 - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	SOUFIR YVEL RAQUEL ALICE	2,872.93	0.00	214.56	3,087.49

**CITY OF CÔTE SAINT-LUC**  
**STATEMENT OF ARREARS**  
**2018 Sale of Immovables for Non-Payment of Taxes - Balance Due to November 6, 2019**

Roll Number	Location	Name 1	Name 2	2018 Over due	Interest	Penalty	Total	
39	9238-98-7028-5-001-0178	1507 - 6800 avenue Macdonald	ASSOLINE ANDRE	3,438.24	0.00	516.21	266.47	4,220.92
40	9238-98-7028-5-001-0247	909 - 6800 avenue Macdonald	ASSADI SEYEDH MAHROUKH	32.19	0.00	4.43	2.25	38.87
41	9437-38-4979-6-001-0129	10 F - 5140 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	TABAK FRAN	121.09	-0.06	19.67	10.29	150.99
42	9137-65-9363-7-001-0349	1005 - 6635 chemin Mackle	SCHMELTZ-WALLER HEDWIG	2,583.76	0.00	273.46	133.75	2,990.97
43	9136-43-4238-5-000-0000	5804 - 5806 avenue Melling	COHEN-SINGULAR HELEN	6,985.34	0.00	1,048.76	539.47	8,573.57
44	9237-45-4086-9-001-0061	5687 chemin Merrimac	SU RULIN	3,708.10	0.00	453.89	222.49	4,384.48
45	9237-45-4086-9-001-0089	5743 chemin Merrimac	CANO JEAN MARCEL	5,605.21	0.00	680.49	335.15	6,620.85
46	9237-45-4086-9-001-0105	5710 chemin Merrimac, Côte Saint-Luc	OVADIA ALAN	3,651.53	0.00	548.23	280.95	4,480.71
47	9237-53-1726-7-017-0001	5591 chemin Merrimac	HYUN YOUNG SHIN	4,486.69	0.00	409.01	211.06	5,106.76
48	9137-63-3531-0-000-0000	6796 rue Newton	OUAKININE DANIEL MEYER	15,923.64	0.00	2,390.72	1,234.08	19,548.44
49	9135-06-8926-0-000-0000	5770 avenue Palmer	LEWIS-MASSIAH LILETH	3,330.99	0.00	424.06	214.40	3,969.45
50	9135-63-6655-8-000-0000	5603 avenue Palmer	NGASSA HAPPI GERALDINE	4,459.15	0.00	669.48	345.58	5,474.21
51	9136-43-6536-1-000-0000	5796 - 5798 avenue Melling	PEREZ MURIELLE	985.54	0.00	25.11	14.78	1,025.43
52	9237-02-4421-9-000-0000	5376 Park Place, Côte Saint-Luc	9264-8476 QUEBEC INC.	5,588.55	0.00	579.55	297.74	6,465.84
53	9136-94-9414-0-000-0000	5700 - 5702 avenue Parkhaven	ZOUZOUT SHELLY	2,206.14	0.00	4.23	0.00	2,210.37
54	9237-30-0757-1-000-0000	chemin Heywood	ZOUZOUT SHELLY	6,859.15	0.00	1,011.61	522.20	8,392.96
55	9237-75-7566-4-000-0000	5618 avenue Pinedale	FRANK HEATHER	8,701.80	0.00	1,306.47	667.88	10,676.15
56	9136-20-6131-8-000-0000	5784 avenue Rand	BEV-AMI ABRAHAM	4,536.92	0.00	681.15	351.61	5,569.68
57	9237-42-2398-7-001-0017	307 - 5700 avenue Rambrandt	NICOLESU VIOLETA	4,720.21	0.00	708.67	337.47	5,766.35
58	9135-65-2600-3-000-0000	5638 avenue Smart	NEWMAN JOEL	5,395.73	0.00	404.13	203.19	6,003.05
59	9235-12-5767-7-000-0000	625 avenue Smart	CESAR SOPHY	2,326.14	0.00	303.37	154.01	2,783.52
60	9238-86-5826-9-000-0000	5890 rue Tommy-Douglas	SOULFIR YVEL RAQUEL ALICE	11,761.49	0.00	890.53	452.35	13,104.37
61	9035-97-6880-2-000-0000	5812 avenue Westlûke	LEVINE SUE ANN	1,700.59	0.00	0.93	0.00	1,701.52
62	9135-45-3273-0-000-0000	5715 avenue Westlûke	SEBAT JACQUES	4,341.80	0.00	475.92	239.43	5,057.15

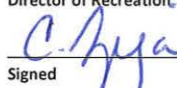
**Total 2018 Taxes Receivable**

**280,234.84      48.29      36,419.07      18,553.27      335,255.47**

Annex C (11/11/2019) Annexe C

AUXILIARY EMPLOYEES - WHITE COLLARS - HIRING  
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT  
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
 LIST NAMES FROM AUG., SEPT., and OCT. 2019  
 FOR APPROVAL NOVEMBER 2019 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT	TRANSFERRING FROM -	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS EMPLOYED IN	HOURLY RATE	PROJECTED WEEKS OF EMPLOYMENT	WEEKLY HOURS	APPROX ANNUAL EXPENSE until end of 2019	GENERAL LEDGER CODE
FIRST NAME	LAST NAME	(NAME OF EMPLOYEE)	WHICH POSITION /							
Chelsea	Bloom	Companion for Camper at Day Camp	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.33	2	25	\$670.50	02-750-05-112
									<b>Sub Total</b>	<b>\$670.50</b>
George	Deligeorge	Adult Art Instructor		Montreal	27	\$38.00	12	28	\$13,000.00	02-797-02-112
									<b>Sub Total</b>	<b>\$13,000.00</b>
Josephine	Shihman	Lifeguard Instructor	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.01	16	5	\$1,040.80	02-780-01-112
Jean-Nicolas	Beaulieu	Lifeguard Instructor	NEW	Montreal	0	\$13.01	16	5	\$1,040.80	02-780-01-112
Teodora	Banu	Lifeguard Instructor	NEW	Montreal	0	\$13.01	16	5	\$1,040.80	02-780-01-112
Julia-Carla	Villegas	Lifeguard Instructor	NEW	Montreal	0	\$13.01	16	6	\$1,248.96	02-780-01-112
Mila	Kahkeshan	Lifeguard Instructor	NEW	Montreal	0	\$13.01	16	5	\$1,040.80	02-780-01-112
									<b>Sub Total</b>	<b>\$5,412.16</b>
									<b>Grand Total:</b>	<b>\$19,082.66</b>

Cornelia Ziga  
 Director of Recreation  
  
 Signed

November 4, 2019  
 Date

## Annex D (11/11/2019) Annexe D

### REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

#### VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC BORDEREAU DE RECONDUCTION Période : 1er janvier 2020 - 2021

##### BFL CANADA

	Montant de garantie \$	Franchise individuelle \$	Fonds de garantie \$	Prime \$
<b>DOMMAGES AUX BIENS</b>				
Biens de toute description	133 518 012	10 000		82 043
Revenus locatifs	30 956	10 000		1
Informatique	1 937 960	10 000		1
Document de valeur	3 060 000	10 000		1
Oeuvres d'art incluant biens en exposition	1 798 242	10 000		1
Matériel assuré spécifiquement (équipement d'entrepreneur)	4 000 619	5 000		1
Bénéfice brut (sans coassurance, sans restriction mensuelle)	-	10 000		-
Frais supplémentaires	250 000	10 000		1
Frais d'expertise	250 000	10 000		1
Refolement des égouts	inclus	25 000		1
Inondation	inclus	50 000		1
Tremblement de terre	inclus	5% / 100 000		1
Prime (sous-total)				<u>82 053</u>
<b>BRIS DES ÉQUIPEMENTS</b>				
Montant de garantie	133 518 012	10 000		7 185
Revenus locatifs	30 956	10 000		1
Bénéfice brut (sans coassurance, sans restriction mensuelle)	-	10 000		-
Frais supplémentaires	250 000	10 000		1
Frais d'expertise	250 000	10 000		1
Prime (sous-total)				<u>7 188</u>
<b>DÉLITS</b>				
Garantie I (Détournement)	500 000	10 000		847
Garantie II (Pertes ou détériorations sur les lieux assurés)	10 000	10 000		1
Garantie III (Pertes ou détériorations hors des lieux assurés)	10 000	10 000		1
Garantie IV (Contrefaçon de mandats ou de billets de banque)	10 000	10 000		1
Garantie V (Contrefaçon préjudiciable aux déposants)	10 000	10 000		1
Garantie VI (Fraude par informatique)	500 000	10 000		1
Avenant (Augmentation des garanties II et III durant la période des taxes)	n/a	n/a		-
Prime (sous-total)				<u>852</u>
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE</b>				
Dommmages matériels	5 000 000	* 10 000	525 000	83 076
Dommmages corporels	5 000 000	* 5000		1
Garanties additionnelles	5 000 000	* 10 000		1
Refolement des égouts	5 000 000	** 10 000		1
Bris de conduite	5 000 000	* 10 000		1
Pollution	500 000	* 10 000		1
Prime (sous-total)				<u>83 081</u>
* Franchise par sinistre				
** Franchise par réclamant				
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE EXCEDENTAIRE / COMPLÉMENTAIRE</b>				
Montant de garantie	5 000 000	<u>Découvert</u> 10 000		6 543
Refolement des égouts	5 000 000	n/a		1
Prime (sous-total)				<u>6 544</u>
<b>RESPONSABILITÉ D'ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>				
Garanties de base et additionnelles	2 000 000	5 000		26 184
Garantie frais de nature légale et de comparution devant un tribunal administratif	250 000	5 000		1
Prime (sous-total)				<u>26 185</u>
<b>AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES</b>				
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	n/a		22 004
Chapitre B1 (Dommages éprouvés par le véhicule assuré - tous risques)		Voir note		1
F.A.Q. no 20 (Privation de jouissance)	10 000			1
F.A.Q. no 27 (Resp. civ. du fait de dommages à des véh. n'appart. pas à l'assuré)	150 000			1
F.A.Q. no 43 A et E (Mod. à l'indemnisation - sans dépréciation et valeur à neuf)				1
Prime (sous-total)				<u>22 008</u>
<b>HONORAIRE DE COURTAGE (s'il y a lieu)</b>				
<b>FRAIS D'INGÉNIERIE (s'il y a lieu)</b>				
3 996				
<b>FRAIS DE JUSTICE</b>				
250 000				1
<b>PRIME TOTALE</b>				
231 906				
<b>TAXE (9 %)</b>				
20 512				
<b>PRIME TOTALE INCLUANT TAXE</b>				
<u>252 419</u>				

<b>NOTE :</b>	<b>Franchise</b>
Véhicules ayant un coût d'achat inférieur à 100 000,00 \$ :	2 500 \$
Véhicules ayant un coût d'achat de 100 000,01 \$ et plus :	5 000 \$



ENCROACHMENT AGREEMENT EFFECTIVE THE DAY OF 2019 ("Agreement")

BETWEEN: THE CITY OF CÔTE SAINT-LUC, a municipality organized and existing under the laws of Quebec, and having its city hall at 5801 Cavendish Blvd., Côte Saint-Luc, Quebec, H4W 3C3 "City"

AND: Iona Hassoun, residing and domiciled at 5633 Hudson Avenue, Côte Saint-Luc, Quebec, H4W 2K3 "Owner"

WHEREAS the Owner owns the Property described below;

WHEREAS the Owner wishes to install a fence for the Property on the adjacent land which is owned by the City (the "Encroachment");

WHEREAS the City agrees that the Encroachment take place only in accordance with the terms of this Agreement;

NOW THEREFORE THE PARTIES AGREE AS FOLLOWS:

1. PREAMBLE

The preamble of this Agreement shall form an integral part hereof as if recited at length herein.

2. DESCRIPTION

The Property consists of a land owned by the Owner, cadastred as lot no. 1 053 102 identified in the Cadastral Plan annexed hereto as Annex "A" to form an integral part hereof, as described above ("Property").

3. ACKNOWLEDGEMENTS AND OBLIGATIONS OF THE OWNER

3.1. The Owner shall remove the Encroachment if required to do so upon six months' notice by registered mail from the City without compensation whatsoever. The City will provide a reason for said removal. Upon owner's failure to remove the fence, the City shall be entitled to do so in his place at the Owner's sole expense.

3.2. Should the City (or the City's employees, contractors or agents), or third party infrastructure or utilities entities such as GazMet, Hydro Quebec, Bell, etc., require above-ground or below-ground access to the Property to maintain, repair or reconstruct the Property, or to establish, maintain, repair or replace any City or third party installations or infrastructure (collectively, "Infrastructures") at any time, such access shall be granted by the Owner free of charge and perpetually.

4. INDEMNIFICATION

The City shall have no liability of any kind and the Owner agrees to exonerate and indemnify the City for any claims or damages resulting directly from the removal of the Encroachment.

5. DEED OF SERVITUDE OF TOLERANCE

5.1. Upon mutual execution of this Agreement, the Owner shall, at the Owner's sole expense, promptly engage the services of a notary to prepare a Deed of Servitude of Tolerance ("Deed") setting out verbatim all of the terms of this Agreement. The Signature of the Deed shall take place before the Owner's notary, at the offices of the City, within no more than 6 (six) months from the signature of the Agreement by both parties.

5.2. The Owner shall ensure that the Deed is registered in the land register of Quebec and shall provide the City, free of charge, with (2) original notarized copies of this published Deed. Moreover, prior to selling or transferring the Property, the Owner must give notice to third parties of the Deed. The Owner's estate shall do likewise.

Table with 2 columns: City, Owner. Row 1: Initials. Row 2: (Empty cells for initials)

6. GENERAL

- 6.1. It is understood and agreed that no failure or delay in exercising any right, power or privilege hereunder by the City will operate as a waiver thereof, nor will any single or partial exercise thereof preclude any other or further exercise thereof or the exercise of any right, power or privilege hereunder or available to the City at law.
- 6.2. All notices or other communications hereunder to either party, including any notices of default under any provision hereof, must be sent in writing and shall be deemed accepted immediately when hand delivered or sent by courier service or by facsimile, or five (5) days after having been mailed via registered mail or by priority post, fee prepaid. Any notice of communication to the City must be addressed as follows:  

City of Côte Saint Luc  
Attn: Andrea Charon, General Counsel  
Purchasing Department  
5801 Cavendish Boulevard, 2<sup>nd</sup> Floor  
Cote Saint Luc, Quebec, H4W 3C3
- 6.3. The rights and recourses of any party shall be cumulative and not alternative and are not limited by specification.
- 6.4. This Agreement shall enure to the benefit and be binding upon the heirs, executors, administrators and assigns of the Owner respectively.
- 6.5. Unless otherwise dictated by the context, the singular number shall include the plural and vice versa; the masculine shall include the feminine and vice versa and, where applicable to firms, companies or corporations, the neuter.
- 6.6. The descriptive headings of this Agreement are inserted for convenience, reference and clarity of presentation only and shall not serve in any manner to interpret, restrict or enlarge the meaning of the provisions contained herein.
- 6.7. If the expiry of any delay provided for in this Agreement falls on a non-juridical day, then the delay shall be extended to the next following juridical day.
- 6.8. The Owner acknowledges that he has obtained legal advice concerning this matter or has waived the need to do so. Furthermore, if any clause or provision herein contained shall be adjudged invalid by a court of final jurisdiction, the same shall not affect the validity of any other clause or provision of this Agreement, or constitute any other cause of action in favour of either party against the other.
- 6.9. This Agreement and its Annexes shall be governed by, interpreted and enforced in accordance with the laws of the Province of Quebec, Canada.
- 6.10. Facsimile or scanned/emailed copies of signatures shall be considered valid. Signature of this Agreement in counterparts shall be considered valid and originals and all counterparts taken together shall form one and the same Agreement.
- 6.11. This Agreement is the final agreement of the parties with respect to the subject matter hereof, replaces all prior agreements (verbal and written) and, upon mutual signature (and, if appropriate adoption by the City Council), shall constitute a contract legally binding the parties hereto as well as their respective heirs, successors, assigns, legal representatives, executors and trustees.
- 6.12. The parties acknowledge that they have required and consented that this Agreement and all related documents be prepared in English. Les parties reconnaissent avoir exigé que la présente convention et tous les documents connexes soient rédigés en anglais.

Initials	
City	Owner

And after due reading hereof, the parties hereto have caused this Agreement to be executed, in duplicate, by themselves (if they are individuals) or through their respective duly authorized representatives (if they are entities) as of the day and the year first written above.

CITY:

City of Côte Saint Luc

OWNER:

Per: \_\_\_\_\_  
Andrea Charon, General Counsel

\_\_\_\_\_  
Iona Hassoun

Initials	
City	Owner